

ETAT ECO-RESPONSABLE CHARTRE DES BONNES PRATIQUES

**Suivi de la mise en œuvre
en Bourgogne
(données 2004 – 2005)**

Le recensement des données effectué auprès des services de l'Etat et des établissements publics pendant l'année 2006 permet de faire ressortir un état initial sous forme de valeurs globales. Les consommations ainsi approchées mettent en évidence l'ampleur que peut prendre une réelle implication des services et établissements dans une démarche éco-responsable au niveau régional.

Les services n'ayant pas tous répondu, les valeurs sont sous estimées. Si on peut noter un fort taux de réponses pour le niveau régional et les départements de la Nièvre et de l'Yonne, en Saône et Loire et en Côte d'Or par contre les réponses sont respectivement de 7 et de 6 pour un attendu d'une quinzaine. Certains services ou établissements présentent des situations particulières (proratisation des charges locatives, gestion de locaux atypiques,...) qui conduisent à utiliser avec prudence les valeurs relatives des consommations (« à l'agent », « au m² de locaux »). Les données pour 2004 n'ont pas toujours été transmises. Des tendances ne pourront être observées qu'à partir de la série 2006 collectée au début de l'année 2007.

Les valeurs qui suivent ont été transmises par 57 services ou établissements qui représentent :

- Environ 70 % de taux de réponses
- 7 282 agents
- 263 083 m² de surfaces de locaux.

Déplacements :



Plus de 16 millions de kilomètres parcourus tous modes confondus (soit plus de 400 fois le tour de la terre) pour un budget supérieur à 3.5 millions d'euros.

Les actions d'optimisation et d'adaptation de la flotte de véhicules portent ou porteront sur un parc supérieur à 1000 véhicules.

Le recours aux déplacements les moins polluants reste assez marginal (8/55 services équipés de vélos et 7/54 avec mise à disposition de titres de transports en commun urbains), bien que l'on constate une utilisation du TER non négligeable (525 voyages).

Les plans de déplacements annoncés, au nombre de 9, devraient se multiplier, notamment par l'obligation qui est faite par décret à tous les services situés dans une agglomération de plus de 100 000 habitants.

La réduction de 8% du kilométrage parcouru (objectif de la charte), notamment si elle s'applique aux déplacements en véhicules particuliers, devrait conduire à diminuer nos émissions annuelles de CO₂ de 180 tonnes.

Eau et énergie :



L'ordre de grandeur de l'ensemble des consommations collationnées est de :

- 12,6 millions de kWh pour l'électricité
- 15 millions de m³ pour le gaz et/ou le fuel
- 237 milliers de m³ pour l'eau

Les quelques tendances observées étaient plutôt à la hausse. L'objectif de réduction de 5% prévu dans la charte réclame un engagement fort mais qui se traduirait par une économie annuelle de 630 000 kWh et 750 000 m³ de gaz ou de fuel induisant aussi une économie financière substantielle ou une atténuation de la hausse des coûts.

Achats et déchets :



La consommation courante de papier en une année (acquisition de ramettes) s'établit à 58 millions de feuilles, soit environ 290 tonnes ou une colonne de ramettes, si elles étaient superposées, de 5 800m !

L'inscription d'exigences environnementales dans les commandes publiques, déjà bien amorcée dans les services, devrait se poursuivre avec l'application du nouveau code des marchés publics qui la rend obligatoire.

Les actions de tri des déchets sont également plutôt bien engagées (42 services /52) avec une maîtrise de la collecte et du recyclage pour la plupart (39/51).

